

moins dans bien des endroits de ma région, surtout dans les municipalités urbaines ou semi-urbaines, parce que personne ne veut s'embarrasser de biens-fonds et payer des impôts élevés. Un grand nombre de ces pseudo-villes ont sur les bras beaucoup de terrains, parce que les propriétaires ont été incapables d'acquitter leurs impôts ou pour d'autres motifs. Dans le township Toronto, qui se trouve dans ma région, il y avait 1,200 assistés durant le mois de mars de cette année. Les contribuables de la localité ont peine à supporter les charges qui leur sont imposées. On me dit que, ce printemps, les travaux de voirie qui s'effectuaient d'après la politique habituelle du gouvernement provincial, ne se feront pas sur la même échelle que le printemps dernier. Le problème s'accroît. On dit dans certains milieux,—c'est, du moins, ce qui m'a été dit,—que l'on devra cesser de donner des secours aux gens inaptes au travail, sans quoi la municipalité du township de Toronto devra augmenter son impôt.

Le ministre, qui se montre juste à cet égard, se rendra compte qu'il y a une des ces éventualités qu'il faut éviter, si la chose est possible. On est de plus en plus d'opinion au Canada, surtout dans les municipalités qui souffrent de cette situation, que le gouvernement fédéral ne paye pas sa quote-part des frais d'assistance. Non seulement est-ce l'impression générale dans les municipalités et dans le pays, mais le premier ministre d'Ontario a dit aussi qu'il partageait cette opinion, de sorte que presque tout le monde est du même avis, d'après ce que je peux voir.

A l'exemple des travailleurs de ma circonscription et du Canada en général, je ne peux faire autrement que regretter qu'aucune mesure législative fédérale ne soit proposée cette session-ci relativement à l'assurance-chômage et au salaire minimum. Je ne désespérais pas de voir quelque chose à cet effet au cours de cette législature. Au début de la première session, j'avais espéré que l'on proposerait une loi à cet égard, et quand vint la deuxième session, je pensais encore que l'on ferait quelque chose. Nous voici rendus maintenant à la troisième session de la dix-huitième législature et aucun effort n'est tenté pour faire voter une loi d'assurance-chômage. Certes, il y a eu des pourparlers, mais je dirai franchement au ministre du Travail que, à mon sens, il ne sait guère s'y prendre avec les provinces. Autrement, il lui aurait été possible de faire accepter le projet d'assurance-chômage au moins par quelques-uns des amis de son propre parti, qui ne semblent pas agréer la proposition. Un bon vendeur ne se laisse jamais décourager aussi facilement. Je conseillerais au ministre de profiter des va-

[M. Graydon.]

cances de Pâques pour retourner dans les provinces et voir s'il n'y aurait pas moyen d'élaborer un système d'assurance-chômage, et un plan de salaires minima qui puissent être acceptables au Gouvernement fédéral comme aux provinces, qui à l'heure actuelle semblent mécontentes des propositions que leur a soumises le présent gouvernement.

L'assurance-chômage figure au programme du parti libéral depuis 1919. J'étais heureux de voir l'assurance-chômage comprise dans ce programme, mais de 1921 à 1930, on n'a rien fait pour réaliser cet article du programme libéral au moyen d'une loi fédérale. Ce fut une période de salaires élevés, d'argent abondant, et ainsi de suite, et apparemment, les patrons et les ouvriers étaient beaucoup plus en mesure que maintenant de verser la contribution voulue. Mais on a laissé écouler toutes ces années sans mettre à profit cette occasion exceptionnelle. Je dirai que le premier ministre (M. Mackenzie King) doit aujourd'hui être blâmé de l'attitude qu'il prit alors, car une pareille chance ne se présente qu'une fois et l'on n'a pas su en profiter à cette époque. En 1935, le gouvernement conservateur déposa un projet de loi concernant l'assurance-chômage et bien qu'on l'ait critiqué à bien des égards, il a du moins le mérite d'avoir essayé, entre autres choses, de réaliser au moyen d'une loi un projet d'assurance-chômage pour le bénéfice des ouvriers.

Deux ans et demi se sont écoulés depuis que le Gouvernement actuel a pris la direction des affaires. Pendant ce temps, il s'est produit des circonstances qui, par suite de la course aux armements et de certains autres facteurs d'une portée internationale, ont accru notre commerce et réalisé jusqu'à un certain point nos espérances au point de vue de l'expansion des affaires, et pendant une partie de cette période les patrons et les ouvriers auraient été plus en mesure qu'au cours des cinq années précédentes de contribuer à un plan d'assurance-chômage. Mais après cette période de prospérité relative, les perspectives ne sont guère encourageantes pour l'avenir immédiat, et le Canada est encore privé des avantages d'un système d'assurance-chômage.

Je tiens à signaler, ce soir, au ministre, aussi énergiquement qu'il m'est possible de le faire, la grande importance de cette question au point de vue de la prospérité du pays et particulièrement à l'égard du bien-être des ouvriers canadiens. Je lui ferai remarquer qu'au moment où le rapport de la commission Rowell aura été soumis et étudié les élections seront imminentes et il sera peut-être trop tard pour inaugurer un système efficace d'assurance-chômage. Je lui conseille donc d'accorder la plus grande attention à cette question. J'irai plus loin. Je n'ai pu encore